

**PROCES-VERBAL / N° 1 /2020
de l'assemblée générale
du Conseil de Village
de la Fraction de Commune
du Village du Sentier**

DATE	Mardi 1 ^{er} septembre 2020
HEURE	19h30
LIEU	Cinéma La Bobine, Le Sentier
PRESIDENCE	M. Jean-Paul Beyeler
SCRUTATEURS	Mme Patrizia Golay et M. Théo George
SECRETAIRE	Mme Brigitte Kull

C'est devant un auditoire de 28 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de Mme Brigitte Kull, secrétaire du Conseil Exécutif, ainsi que de M. Bernard Le Coultre, boursier, que M. Jean-Paul Beyeler ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Les directives du Covid-19 sont appliquées pour cette assemblée. Suite à l'absence de Mme Janine Rey, c'est Mme Brigitte Kull qui fait office de secrétaire pour cette assemblée, ce qui est acceptée à l'unanimité. Le Président demande s'il y a des remarques relatives à l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019
3. Assermentation
4. Communication du bureau
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Rapport de la commission de gestion-patrimoine
7. Préavis N° 1/2020 : Comptes 2019
8. Election d'un membre de la commission de gestion
9. Election du bureau
10. Divers et propositions individuelles



1. APPEL

Mme Patrizia Golay procède à l'appel.

Excusés :

(12) MM. Olivier Golay, Régis Golay, Claude Jan, Denis Rochat, Norbert Rochat, Carmelo Sciascia, Mmes Michèle Capt, Ansgara Flade, Antoinette Leresche, Gaëlle Robert, Claire-Lise Rochat, Corinne Rochat.

M. Pascal Golay et Mme Sylvie Golay, non appelés, seront assermentés au point 3. de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

M. Jean-Paul Beyeler invite M. Pascal Golay et Mme Sylvie Golay à venir devant l'assemblée. Il procède à leurs assermentation et leur souhaite la bienvenue.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

Le Président soulève les graves faits survenus depuis le début de l'année liés au Covid-19 ; la Vallée n'ayant pas été épargnée par ce virus. Il rend hommage aux personnes décédées en demandant à l'assemblée de se lever pour une minute de silence.

Le Président a reçu un courrier de Mme Evelyne Sanchez qui démissionne, pour des raisons personnelles.

5. COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

M. Beyeler passe la parole à M. Jacques-André Bovay qui donne la parole aux Conseillers pour lecture de leur rapport, dans l'ordre : Mme Sylvie Damiano, MM. Norbert Racine, Jean-Pierre Sirna, Pierre-Alain Follonier et lui-même en dernier.

Dicastère Eclairage public, Grand-Rue 64, PPE du Gros Tronc – Mme Sylvie Damiano

Eclairage public :

Nous continuons l'amélioration et la mise aux normes de l'EP, les rues suivantes sont en cours de travaux : La Ruelle, rue des Ecoles, Rue de l'Orbe, Rue du Canal, Chemin du Brigadier, Le Rocheray, Camping, Chemin de la Halte et rue de la Tranchée. Au total 32 luminaires seront remplacés par un éclairage Leds et système d'abaissement d'intensité de 23 heures à 5 heures du matin. A ce jour, ils sont descellés, prêts à être changés et plusieurs candélabres le sont déjà. A la rue de la Tranchée, au vu de la vétusté de l'alimentation électrique et des canalisations, la décision a été prise d'utiliser l'installation qui avait été mise en place il y a quelques années en vue de ce changement. Plusieurs candélabres vont être déplacés de l'autre côté de la route (4). Pour répondre à la question de M. Rusovsky lors de la séance du 17 décembre 2019, concernant la possibilité d'éteindre ou de baisser l'intensité des candélabres en première partie de la nuit, la SEVJ nous a répondu de façon claire que, selon les classifications des routes et les recommandations suisses, il n'est pas possible de baisser l'intensité des candélabres avant 23 heures.

Je remercie tous les citoyens qui me téléphonent ou me font un petit message pour me signaler une panne de l'EP, entre les contrôles mensuels.

Concernant l'animation musicale dans la Grand-Rue, suite à la décision de M. Chevalier de ne plus s'occuper de l'installation, nous nous sommes approchés d'une autre personne. Nous attendons encore des confirmations.

Grand Rue 64 :

tous les appartements et les garages sont loués et il n'y a eu aucun changement depuis une année.

PPE du Gros Tronc :

l'appartement est toujours loué au même locataire sans soucis.

Dicastère La Tour, Congélateurs et Orbe 7 – M. Norbert Racine

La Tour

1. Tous les appartements et garages sont loués. Il y a eu 1 changement de locataire pour un garage.
2. L'installation photovoltaïque a produit 5'944 kWh dont 2'448 kWh en consommation directe pour le congélateur et 3'496 réinjecté dans le réseau.
3. Les interphones dans chaque appartement ont été installés ainsi que la platine de commande à l'entrée du bâtiment et l'installation est en service.

Congélateurs

1. Rien de particulier à signaler
2. 24 cases sont à louer. 3 de 200 litres et 21 de 100 litres

Orbe 7

Les travaux d'isolations étant terminés, les loyers ont été adaptés en collaboration avec la chambre vaudoise immobilière. Ces nouveaux loyers sont entrés en vigueur au 1er juin 2020. Une séance de conciliation chez le Préfet a eu lieu en janvier suite à une locataire qui n'était pas d'accord avec le montant de la hausse. Suite à cette séance, la hausse est restée inchangée mais un délai de résiliation de un mois lui a été accordé. Elle nous a informé de son départ courant juin pour fin juillet. Un rafraîchissement complet des peintures a été effectué en août ainsi que plusieurs visites. Un dossier valable est arrivé cet après-midi même.

Dicastère Cinéma – M. Jean-Pierre Sirna

Pour cette 1ère partie d'année, le cinéma, conformément au préavis 3/2019, a fait comme vous pouvez le constater « peau neuve », les sièges ont presque tous été changés. Aucuns autres travaux n'ont été exécutés.

Concernant le personnel du cinéma, il n'y a pas eu de changement.

Suite à la décision du Conseil fédéral liée à la Pandémie de la Covid-19, le cinéma a été fermé du vendredi 13 mars au jeudi 11 juin. Afin de pouvoir rouvrir la salle, nous avons dû mettre en place certaines mesures de protection, ceci afin de garantir la sécurité pour les spectateurs et les collaborateurs.

La fréquentation est, comme on pouvait s'y attendre, en forte baisse ; diminution qui devrait s'atténuer une fois que les producteurs et les distributeurs sortiront des têtes d'affiche et surtout que les cas de contaminations diminuent.

Dicastère Urbanisme, Sport & Culture – M. Pierre-Alain Follonier

En cette année particulière, due au Coronavirus, les places de jeux et les jardins publics n'ont été ouverts qu'au mois de juin.

Coupe de bois à la Haute Route : il y a dû avoir des personnes surprises par la rotation d'un hélicoptère, en effet seuls les voisins directs avaient été prévenus. Pourquoi avoir fait intervenir un hélicoptère pour ce chantier ? Parce que c'est une forêt de protection et difficile d'accès, pour éviter d'abîmer les nouvelles pousses et de permettre la régénération de celle-ci, on était obligé de sortir le bois. Pour ce qui est du décompte final, la facture s'élève à CHF 57'786.50. Nous avons touché un subside du canton de CHF 37'068.40, la vente du bois à Sogebois 332 m³ a rapporté CHF 6'640.- pour un total de CHF 43'708.40. Au final, la coupe de bois aura coûté CHF 14'078.10 au Village.

Le Village a participé à l'action « 1 tulipe pour la Vie » pour lutter contre le cancer du sein, organisée par l'association L'aiMant Rose, le but étant de fleurir un massif et de mettre 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches, ce qui correspond à 1 femme sur 8 qui décède de ce cancer. Merci à M. Olivier Golay fleuriste d'avoir fleuri le massif au carrefour de la Route Neuve et de la rue de la Gare. L'action sera reconduite l'année prochaine.

Un banc a été posé le long de l'Orbe vers les terrains de tennis.

Le Village a vendu un tracteur pour la tonte et une épareuse à l'entreprise Ringo Pignet pour un montant de CHF 9'000.-

Une réfection des digues au Rocheray a été faite par l'entreprise Carlin SA.

Suite à une demande, nous avons fait remettre des traverses en pin sur la barrière à l'Arcadie qui va vers le parking du ski nautique, barrière qui sépare le terrain de M. Aubert à celui du Village.

Les terrains agricoles ont été reloués pour 6 ans, à M. Cédric RoCHAT au Solliat et l'association Claude-Alain Guignard et Michael Pignet, un problème s'est posé avec cette dernière que nous sommes en train de régler.

Parc à vélos : après avoir pris contact avec la Municipalité et n'ayant pas de réponse de leur part et suite à la demande de la commission de gestion, nous avons décidé de poser deux parcs à vélos en ferraille que nous avons à l'atelier, un vers chez Denner et l'autre entre le Convivium et la BCV. Ils seront enlevés à l'automne.

Nuit du 8 au 9 août, il y a eu une intervention de la gendarmerie au jardin public de la Migros. Ils ont relevé des noms, est-ce que ça calmera les gens ? Espérons le.

Couvert à grillades : suite à de longs mois sans nouvelle de la Municipalité, nous leur avons écrit pour savoir à quoi en était le projet pour pouvoir tenir l'assemblée générale au courant, nous avons reçu un courrier de leur part, où ils nous conseillent d'abandonner le projet à l'endroit prévu. A discuter dans les divers ?

En réponse à M. Guinand, après avoir pris contact avec le garde-forestier, il n'y a pas d'arbres qui représente un danger sur nos parcelles.

Pour ce qui est du sport et de la culture, pas grand chose à dire suite au Covid-19 et malheureusement pas de participation aux abonnements de ski à la Vallée de Joux vu le manque de neige.

2 personnes ont fêté leur 90 ans, il s'agit de Messieurs René Probst le 16 avril et André Rochat le 8 juin.

Dicastère Administration et finances – M. Jacques-André Bovay

Le Conseil Exécutif s'est réuni à 18 reprises durant cette 1^{ère} période de l'année, à savoir du 1^{er} janvier au 20 août 2020.

Coronavirus oblige, les Conseillers se sont réunis à 5 reprises de janvier à début mars 2020, puis à 9 reprises du 30 avril au 20 août dernier pour traiter les affaires courantes du Village. Durant la période de confinement, l'Exécutif du Village s'est contacté par voie électronique, toutes les semaines durant la période du 19 mars au 9 avril 2020 pour classer et mener à bien les différents dossiers du Village.

Pour raison de santé, Mme Ingrid Golay, secrétaire du C.E. depuis plusieurs années, a souhaité démissionner de sa fonction. C'est avec regret que nous nous séparons d'une collègue toujours disponible et engagée pour la cause de notre Village.

Suite à la mise au concours de ce poste, ce sont 5 candidatures qui nous sont parvenues. Mme Brigitte Kull a été engagée au 1^{er} mai dernier, ceci pour un temps d'essai de 3 mois. C'est avec satisfaction que le C.E. a confirmé son engagement lors de notre 1^{ère} séance d'août dernier.

Comme vous l'avez constaté, les villages de la Commune se sont résignés et ont renoncé à organiser la fête nationale du 1^{er} août, ceci bien entendu compte tenu des dispositions difficilement applicables à mettre sur pied pour permettre l'organisation d'une telle manifestation.

Cette année 2020, le Village du Sentier était rapporteur de la commission en charge du contrôle des comptes de l'ADAEV.

Je ne saurais clore ce rapport sans remercier les personnes qui oeuvrent pour le bon fonctionnement de notre Village, principalement Mme la Secrétaire sortante, Mme la nouvelle secrétaire, M. le Boursier, Messieurs les collaborateurs employés du Village ainsi que mes collègues du C.E.

Le Conseil Exécutif se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions concernant les rapports des différents dicastères.

M. Beyeler demande si l'assemblée a des questions sur ces dicastères. Aucune. Il remercie M. Bovay pour son rapport, ainsi que les autres membres du Conseil Exécutif.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION-PATRIMOINE

Le Président passe la parole à **Mme Laurence Wagner**, rapporteure, pour la lecture du rapport de la commission.

La commission de gestion composée de Madame Suzanne Zimmermann-Ferrari, Monsieur Carmelo Sciascia et Madame Laurence Wagner s'est réunie à 5 reprises afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

Dicastère Tour G-H Piguet et ses congélateurs ainsi que Orbe 7 - Monsieur Norbert Racine.

Tour G-H Piguet.

Un nouvel interphone a été posé à l'extérieur de l'entrée.

Nous avons visité l'appartement N° 11 qui a été entièrement rénové : Sol, peinture, nouvelle salle de bain et nouvelle cuisine. Magnifique rénovation!

Nous sommes descendus constater la nouvelle installation du congélateur. Les cases n'ont pas été changées, mais toute l'installation de froid ainsi que le compresseur ont été changés. Les relations et les communications avec Climat-Pro ont été très difficiles. Malgré la demande faite par Monsieur Racine, l'entreprise n'avait pas dit que les cases devaient être vides durant 3 semaines....

L'entreprise a dû faire venir un camion frigorifique depuis Marseille pour entreposer la marchandise.

Monsieur Racine a contacté les locataires des cases pour leur demander de transférer leurs marchandises dans le camion ; seulement la moitié des locataires ont répondu présents.

Durant tout un samedi, Monsieur Racine ainsi qu'une aide ont vidé les cases.

Lors de ces travaux plusieurs locataires ont rompu leur contrat.

A ce jour, une quarantaine de cases sont à louer. (pour un total de 200)

Suite à ces travaux, le budget initial de 30'000.- a été dépassé de 10'000.- (frais du camion 7'000.-, achats de cartons de stockage 2'000.-, plus peinture, lumières intérieures et nouvelles serrures).

Durant l'année écoulée, les 17 places de parc ont été peintes ; 8 du côté des voies de chemin de fer et 9 sur le côté de la tour au niveau G-H Piguet.

Les 17 places ont été attribuées aux locataires sans loyer supplémentaire. Merci pour eux!

3 locataires n'en ont pas, mais possèdent un garage.

Une nouvelle peinture a été exécutée à la base de la Tour et sur les murs des garages côté train.

Orbe 7

Des compteurs électroniques pour le lave-linge et le sèche-linge ont été installés, car le monnayeur tombait en panne régulièrement ; dès lors, Monsieur Racine n'a plus besoin de faire un transfert d'argent.

Les locataires ont reçu une clé et ils vont la charger directement chez Bonny Electroménager.

Tous les appartements sont loués.

Dicastère Urbanisme, sport et culture - Monsieur Pierre -Alain Follonier.

Jardin public

La fresque côté Brassus a été supprimée suite à une infiltration d'eau qui l'a détériorée. Rien d'autre à signaler.

Bord du lac

La digue du Rocheray a été consolidée par l'entreprise Carlin pour un coût de 4'500.- Concernant le couvert à grillade, aucune nouvelle de la commune du Chenit!!!

Culture

Comme les années précédentes, les subsides sont alloués sous forme de contrat ou de manière occasionnelle ; bien-sûr, à la demande des clubs sportifs ou de musique.

La demande de subside a été forte pour le Magic Pass.

Personnel

Le conseil exécutif du village est toujours satisfait de l'entreprise Ringo Piguet (travail sous contrat dès le mois d'avril jusqu'à fin octobre).

Le tracteur pour tondre ainsi que l'épareuse ont été vendus à l'entreprise Ringo Piguet.

Le tracteur 6'000.-

L'épareuse 3'000.-

Dicastère Cinéma La Bobine - Monsieur Jean-Pierre Sirna

Cinéma

Monsieur Sirna nous a montré l'état d'usure de certains sièges qui seront refaits à neuf en 2020. Les rideaux sur la scène se déchirent par endroits. Pour le moment, c'est le concierge qui s'occupe de les recoudre.

Le parking à côté du cinéma a été refait et goudronné et une barrière a été installée afin d'éviter le parking non autorisé "à la journée". Cette barrière a un bon pouvoir dissuasif.

Concernant les panneaux photovoltaïques, le village a adhéré au système FlexiSolar en juin 2019.

Le système permet de stocker virtuellement l'énergie non consommée au moment de sa production et d'en disposer lorsqu'on en a besoin. L'énergie est gratuite tant qu'elle est issue de cette batterie virtuelle. Une application pour Smartphone permet de visualiser la quantité d'énergie stockée. Le cinéma utilise très peu d'énergie en journée et peut donc disposer gratuitement du surplus le soir. Ceci évite d'avoir à revendre l'énergie à la SEVJ à un prix dérisoire comme c'était le cas avant, et cela permet de consommer sa propre production, sans investissement financier pour l'acquisition d'une batterie physique.

Le seul bémol de ce stockage virtuel est que le stock d'énergie est remis à zéro chaque année civile au 31 décembre.

Monsieur Sirna estime néanmoins à environ 1/3 la diminution de la facture d'électricité. Il faudra attendre fin 2021 pour savoir si ce système est vraiment rentable.

Dicastère Eclairage public, appartement Grande-Rue 64, appartement Gros Tronc - Madame Sylvie Damiano

Eclairage public.

Madame Sylvie Damiano nous informe que les sites concernés par l'éclairage sont les rues des Moulins, des Mélèzes, de Jolimont et des Amoureux où 3 luminaires supplémentaires ont été posés pour compléter la jonction avec le village de l'Orient. Les nouveaux luminaires Leds diminuent d'intensité de 24h00 à 05h00 environ.

Afin de sécuriser le montage et démontage des étoiles de Noël dans la Grand Rue, des prises ont été installées sur tous les mâts concernés.

Les travaux de remplacement de luminaires du Village touchant presque à leur fin, Madame Sylvie Damiano nous informe d'une économie de 4'000 kWh, mais que suite à l'augmentation du prix de l'électricité celle-ci ne se remarque pas dans la facture qui au final a augmenté.

Grand Rue 64.

Madame Sylvie Damiano nous a fait visiter l'agréable arrière-cour de l'immeuble, ainsi que ses annexes et les 5 garages dont 4 sont loués aux locataires et 1 à une personne du quartier.

Nous sommes ensuite montés au dernier étage pour visiter l'appartement de 5 pièces qui a été l'objet de travaux en 2019. Une nouvelle cuisine a été installée, réfection du sol, rafraîchissement des murs et divers travaux d'électricité. Coût total de 20'000.- Il a été reloué à une maman avec 3 enfants en juin 2019. La commission estime la somme conséquente, mais ces travaux, par ailleurs nécessaires, améliorent le cachet et l'attractivité de l'appartement.

Appartement du Gros Tronc.

Rien à signaler, l'appartement est loué

La commission de gestion remercie les différents membres du Conseil Exécutif du village pour leur disponibilité, leurs réponses à toutes nos questions.

M. Beyeler remercie la rapporteur et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Mme Diana Rea s'étonne qu'un camion frigorifique soit venu de Marseille pour les cases à congélation, et pas un camion de la Coop ou de la Migros plus proche et moins coûteux. **M. Racine** répond que l'entreprise ne l'avait pas mis au courant des 3 semaines d'arrêt des congélateurs, cette même entreprise lui a dit qu'elle organisait le camion frigorifique et qu'il a été mis devant le fait accompli en voyant que celui-ci venait de Marseille.

M. Claude Pierroz demande si le Village a un contrat particulier avec la SEVJ car normalement avec le système FlexiSolar, il faut ajouter les frais de transport de l'énergie et les charges, ce qui représente quand même environ 8 ct/kWh d'économie. **M. Sirna** répond que c'est bien le cas de notre contrat FlexiSolar.

Mme Anne-Catherine Rochat demande quand sera effectuée la rénovation des cases du congélateur. **M. Racine** répond que les cases sont en bon état et qu'il n'y a pas lieu de les changer. Certaines ont été lavées. Par contre les serrures sont changées quand c'est nécessaire.

M. Beyeler demande combien de rues restent à équiper. **Mme Damiano** répond qu'il en reste 2 à équiper : la Golisse et l'Arcadie.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS No. 1/2020 : COMPTES 2019

Le Président passe la parole à **Mme Laurence Wagner**, rapporteure, pour la lecture du rapport de la commission.

En date du 5 août 2020, la commission de gestion était convoquée au bureau du Conseil Exécutif, sis à la rue de l'Orbe 7, afin de s'acquitter de son mandat auprès de l'assemblée des citoyennes et citoyens de notre village.

Commission composée de Madame Suzanne Zimmermann-Ferrari, Monsieur Carmelo Sciascia et de Madame Laurence Wagner, rapporteure.

Le Conseil Exécutif était composé de Madame Sylvie Damiano et de Messieurs Jacques-André Bovay, Norbert Racine et Pierre-Alain Follonier ainsi que Monsieur Bernard Le Coultre, boursier. S'est excusé Monsieur Jean-Pierre Sirna. Monsieur Bovay nous a fait la lecture des comptes, point par point. Lors de nos interventions, les membres du Conseil Exécutif prennent la peine de répondre avec diligence à toutes nos questions. Nous les en remercions. Nos remerciements vont également à Monsieur Bernard Le Coultre.

La vérification des comptes a été effectuée le 29 mai 2020 par la fiduciaire PKF Fiduciaire SA.

Lors de cette séance, la Commission relève quelques points :

Compte 110.366.6 Subsidés aux énergies renouvelables
Suite au fait que seule la moitié du budget a été utilisée, la commission suggère une meilleure information concernant les subsidés possibles lors d'une amélioration d'un immeuble.

Serait-il possible de le notifier sur le site du village ?

Compte 150.365.1 Participation abonnement télési, Centre Sportif
Forte demande à la participation aux abonnements Magic Pass et Carte d'Or du Centre Sportif.

Compte 352.314 Entretien transformation congélateur la Tour
A ce poste le budget ne prévoyait rien, mais l'état du congélateur a nécessité une transformation importante menant ce poste à plus de 46'000.-

Comptes achats énergie, comparaison entre les différents bâtiments pour les exercices 2018 et 2019.

Nous observons pour l'achat d'énergie :

- Compte : 351.312 du cinéma : augmentation de 43%
- Compte : 352.312 Tour GH-Piguet : augmentation de 27%
- Compte : 354.312 Grand'Rue 64 : augmentation de 25%
- Compte : 353.312 Orbe 7 : diminution de 20%, suite à l'isolation périphérique

Différents amortissements comptes 351.330, 352.330, 353.330, 354.330, 355.330
Suite à la proposition de la fiduciaire PKF Fiduciaire SA et de l'excellent exercice 2019, l'entier des amortissements a été doublé par rapport au budget, sauf le cinéma où l'amortissement a passé de 1'000.- à 10'000.-

Conclusions :

Au vu de ce qui précède au terme de son mandat, la Commission de Gestion vous invite, selon les termes du préavis 1/2020 : compte 2019

1. Accepter les comptes tels que présentés.
2. Donner décharge à la Commission.
3. Reconduire le mandat auprès de la fiduciaire mentionnée.

M. Beyeler passe à la lecture des têtes de chapitres.

M. Laurent Guinand interroge pourquoi la rubrique .318 (assurance de choses, frais administratifs) a pris l'ascenseur en 2019 comparé à 2018, soit Administration +17%, Cinéma +38%, La Tour +15%, Orbe 7 +230%, Urbanisme + 50% et Rives du lac 6 fois plus.

M. Bovay ne voit pas pourquoi il y a une telle augmentation et demande à **M. Bernard Le Coultre** s'il peut l'expliquer, ce dernier répond que les coûts de l'assurance ECA sont en augmentation par rapport à 2018 et que les frais de la société « Propriétaires Service SA » sont inclus dans cette rubrique. Cette société aide notamment le Conseil exécutif pour l'élaboration des dossiers des bâtiments, exemple pour Orbe 7 (353.318).
M. Le Coultre va faire parvenir à M. Guinand le détail des comptes 2019 comparés à ceux de 2018 pour cette rubrique.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune.

Il clôt la discussion et passe au vote des 3 conclusions du préavis, soit :

1. Accepte les comptes 2019 tels que présentés avec

aux revenus	CHF 1'245'500.90
aux charges	CHF 1'225'136.34
soit un excédent de revenus de	CHF 20'364.56

2. Donne décharge à ladite commission
3. Reconduit le mandat de la Fiduciaire Société de Contrôle fiduciaire PKF, Fiduciaire SA à Lausanne.

Ces 3 conclusions sont acceptées à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Laurence Wagner, rapporteure, et les membres de la commission pour leur travail.

8. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION

Mme Laurence Wagner, rapporteure, est membre sortant. Mme **Suzanne Zimmermann** devient rapporteure, **M. Carmelo Sciascia** et **M. Désiré Rusovsky**, membres de la commission. Le Président attend une proposition pour un membre suppléant. **Mme Diana Rea** est élue avec acclamations.

9. ELECTION DU BUREAU

Pour gagner du temps, le Président propose une élection tacite du Bureau, ce qui est accepté.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Diana Rea demande s'il est possible d'installer un container à papier à côté de l'endroit où on met le compost, pour la rue des Moulins - les Tours.

M. Bovay répond que c'est du ressort de la Commune et que le conseil exécutif leur transmettra un courrier avec cette demande

Mme Diana Rea demande où se trouve le Gros-Tronc.

M. Bovay précise que depuis le Sentier, direction l'Orient, il faut traverser l'Orbe et que le Gros Tronc se situe à droite, 2^{ème} bâtiment.

Mme Diana Rea demande si le bâtiment « moche » et désafecté, avec une ancienne marque « Coop », à côté de l'Orbe 7, va rester dans cet état.

M. Bovay répond que c'est du ressort de la Commune. C'est un bâtiment autrefois squatté, propriété d'une société lausannoise ou genevoise. Le conseil exécutif est déjà intervenu auprès de la Commune. Il y aurait un projet d'appartements.

M. Francisco Sanchez demande où en est le projet de couvert à grillades, suite à la demande de la Commune de renoncer à l'endroit proposé et de l'installer ailleurs.

M. Bovay répond que le Village doit en discuter. Comme le préavis était passé et a été accepté haut la main en séance, il ne connaît pas la procédure à suivre. Faut-il refaire un préavis étant donné que la Commune nous demande de retirer ce préavis.

M. Beyeler propose que le Conseil exécutif en discute pour prise de décision ferme du Village et qu'un courrier sera transmis à la Municipalité dans ce sens. **M. Vaucher-de-la-Croix** précise que si le préavis a été accepté, cela donne l'autorisation pour la dépense ; il n'y a pas de délai pour la réalisation du projet, cela peut être fait maintenant, plus tard ou jamais. Il faudrait faire quelque chose au bord du lac où les jeunes passent leur soirée. **M. Guinand** demande quels arguments sont invoqués dans le courrier de la Commune. **M. Follonier** fait lecture du courrier de la Municipalité. Les arguments sont les riverains opposants au projet, invoquant le bruit et les nuisances que cela occasionnerait.

M. Beyeler fait un sondage dans l'assemblée pour savoir si le Conseil exécutif donne suite à ce projet de couvert : 15 sont pour, 7 votent l'abandon du projet.

Statut quo est décidé. Le Conseil exécutif va se rapprocher de la Municipalité et plus d'informations seront transmises d'ici la séance de décembre.

Mme Sylvie Golay demande où sera implanté ce couvert. **M. Follonier** mentionne que dans un 1^{er} temps c'était vers les WC à l'Arcadie, où se plaçaient les scouts, puis le 2^{ème} emplacement proposé était vers le parking dit « du ski nautique ». Deux enquêtes publiques ont été faites avec le bureau Thorens, les deux suivies des oppositions des riverains.

M. Vaucher-de-la-Croix indique que si le permis de construire a été donné, il y a un délai à respecter pour faire quelque chose. **M. Bovay** dit que 2 mises à l'enquêtes ont été faites, mais le problème est que la Municipalité ne veut pas lever les oppositions ; aucun permis de construire n'a été délivré. **M. Follonier** précise que si le Conseil exécutif n'avait pas relancé la Municipalité, il n'y aurait eu aucune réaction de leur part et on aurait rien à dire pour l'assemblée. **M. Francisco Sanchez** dit qu'en tant qu'opposant au projet, il n'a eu aucune information de la Municipalité.

Mme Anne-Catherine Rochat remercie l'urbanisme pour le jardin public, pour la descente de la balançoire mais mentionne que sur le toboggan 2 vis sortent et c'est un peu dangereux. **M. Follonier** mentionne que dès cette année le Conseil a conclu un contrat d'entretien avec la société Bimbo pour avoir une place de jeux aux normes. Cette société conseille d'enlever ce jeu ; même les copeaux sont de trop grand diamètre et ne passent pas les normes. 2-3 autres améliorations seront en outre effectuées suite à leur rapport.

M. Beyeler demande la pose d'une poubelle au carrefour de la Golisse, pour remplacer celle fauchée par un chauffard. **M. Follonier** va s'en occuper.

Le Président a remarqué sur l'ancienne place de jeux de la Golisse que l'allée goudronnée est pleine de mousse et de mauvaises herbes. **M. Follonier** va voir avec l'entreprise Ringo Piguet ce qu'il peut faire.

Il a également remarqué un gros trou sur la promenade du lac, vers le drapeau et propose de le boucher. **M. Follonier** regarde avec la Commune.

M. Francisco Sanchez a vu que plusieurs arbres étaient marqués au bord du lac.

M. Follonier répond que c'est M. Jean-Luc Debonneville qui les a marqués ; ils ne présentent aucun risque actuellement et seront coupés en octobre.

M. Beyeler demande si on pourrait couper les feuillus devant le 1^{er} banc en PET juste après le cimetière en venant de la Golisse, afin d'avoir une meilleure vue.

M. Follonier va se renseigner auprès de M. Jean-Luc Debonneville car c'est une zone protégée.

M. Gonzalo Bravo demande ce qu'il va advenir de l'ancien Centre espagnol.

M. Follonier confirme que le Centre sportif a racheté ce bâtiment.

M. Désiré Rusovsky s'inquiète car si on démonte des jeux sur la place de jeux, il n'y en aura bientôt plus. **M. Follonier** dit que des jeux pourraient éventuellement être ajoutés mais que, vu la fréquentation de la place plutôt nocturne que diurne, il faut voir avec le budget ce qui est faisable. **Mme Patrizia Golay** prend comme exemple la place de jeux de la maison de paroisse ; des jeunes ont été consultés pour savoir ce qu'ils veulent et un espace de « street work out » a été créé où les jeunes peuvent venir s'entraîner. **M. Follonier** va contacter ces jeunes, les noms lui seront transmis par Mme Patrizia Golay. **M. Didier Vaucher-de-la-Croix** ajoute que la Protection civile peut intervenir pour faire des travaux de montage. **M. Follonier** précise que pour la sécurité il y a des normes à respecter. **M. Bovay** ajoute que le Conseil exécutif va certainement remettre des jeux, cependant c'est vite des sommes considérables mais M. Follonier va voir ce qu'on peut faire.

M. Bovay demande à l'assemblée de ne pas hésiter à transmettre toute demande au conseil exécutif sans attendre l'assemblée générale (exemple poubelle, etc.)

Mme Anne-Catherine Rochat apprécie que du sable ait été mis dans le bac de la Golisse mais comme il n'y a pas d'autres jeux, la fréquentation y est faible. Pourquoi ne pas mettre ce bac à sable au jardin public. **M. Follonier** va voir si c'est aux normes.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune. Il remercie Mme Kull, pour la prise du procès-verbal, le fils de M. Sirna, Dylan, porte-micro, ainsi que les citoyens pour leur présence.

La séance se termine à 21h10.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Beyeler

Brigitte Kull